

Demande de communication de documents

Veillez prendre connaissance des directives qui se trouvent à la page suivante.

Auteur de la demande

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>	Province	<input type="text"/>
Numéro de téléphone (jour)	<input type="text"/>	Numéro de télécopieur	<input type="text"/>		

À quel organisme public présentez-vous votre demande?

([Veillez consulter la liste des organismes publics](#) qui peuvent être en possession des documents dont vous demandez la communication.)

Quels renseignements demandez-vous?

- Renseignements personnels à mon sujet
- Renseignements généraux
- Renseignements personnels au sujet d'un tiers
(Veillez joindre une preuve d'autorisation)

Je désire obtenir la communication des documents suivants: (Veillez joindre une page additionnelle au besoin pour indiquer la nature des documents demandés.)

Signature de l'auteur de la demande: _____

RÉSERVÉ À L'USAGE EXCLUSIF DE L'ORGANISME PUBLIC: Date de réception _____ Numéro _____

Imprimez deux copies de la présente formule. Remettez une copie à l'organisme public à qui vous demandez la communication de renseignements et gardez l'autre pour vos dossiers.

Imprimez la formule

Directives

Remarques

Ne faites qu'une seule demande par formule.

Décrivez de la façon la plus détaillée possible les documents ou les renseignements dont vous voulez obtenir la communication.

Envoyez ou remettez la présente formule au coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée de l'organisme public qui a vraisemblablement les documents dont vous demandez la communication. Les adresses des coordonnateurs se trouvent sur le site Internet: <http://www.gov.mb.ca/chc/fippa/wheretosend/index.fr.html>

Vous pouvez également obtenir ces adresses en téléphonant:

- au Secrétariat de la politique d'accès à l'information et de protection de la vie privée, au numéro: 204- 945-1252 numéro sans frais au Manitoba: 1-800-617-3588
- au Service de renseignements au public, au numéro: 204-945-3744 numéro sans frais en Amérique du Nord: 1-866-626-4862

Vous pouvez avoir à payer certains droits prévus par le *Règlement sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* avant d'avoir accès aux documents dont vous avez demandé la communication.

Vous pouvez déposer une plainte auprès du Bureau de l'ombudsman si l'organisme public n'a pas répondu à votre demande dans les 30 jours suivant sa réception ou s'il proroge ce délai en vertu du paragraphe 15(2) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Vous devez nous fournir les renseignements personnels demandés dans la présente formule afin que nous répondions à votre demande de communication. Ces renseignements sont recueillis en vertu de l'alinéa 36(1)(a) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (la « *Loi* ») et du *Règlement sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et sont protégés par celle-ci. Nous ne pouvons les utiliser ni les communiquer à d'autres fins sauf si vous y consentez ou si la *Loi* nous autorise à le faire.

Si vous avez des questions concernant vos renseignements personnels, veuillez vous adresser au coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée de l'organisme public à qui vous avez fait parvenir votre demande de communication.

Gardez une copie pour vos dossiers.